



**DEFENSE SANS FRONTIERE-AVOCATS SOLIDAIRES
ET ROYA CITOYENNE**

RAPPORT DE MISSION A ISTANBUL

Procès de Pinar SELEK

Le 31 mars 2023 à 9h

Audience devant la 15^{ème} chambre de la Cour de Caglayan

1. Objectifs de la mission :

- Répondre à la demande de soutien d'une défenseuse des Droits de l'Homme et des Libertés
- Être témoins du déroulement des audiences ;
- Défendre les principes fondamentaux et le respect du procès équitable.

2. Composition de la délégation :

-
Une délégation de 70 personnes, composée de nombreux universitaires et organisée par les comités de soutien à Pinar SELEK est arrivée de France.

L'association DEFENSE SANS FRONTIERE-AVOCATS SOLIDAIRES, est représentée par Françoise Cotta ; le Syndicat des Avocats de France (SAF) représenté par deux avocates de Marseille et Martin Pradel, qui représente en France les intérêts de Pinar SELEK, faisaient donc partie de cette délégation. Ainsi que l'association *Roya Citoyenne* représentée par Françoise Cotta.

3. Contexte de l'affaire

- Rappel historique : qui est Pinar SELEK ?

Née le 8 Octobre 1971 à Istanbul, Pinar SELEK est la fille de l'avocat turc Alp SELEK, aujourd'hui âgé de 93 ans, qui a été incarcéré durant 4 ans et demi après le coup d'Etat de septembre 1980.

Sa sœur, Sqeydo SELEK, avocate elle aussi, assure sa défense.

Pinar est la petite fille de Haki Selek, l'un des fondateurs du parti des Travailleurs de Turquie.

défense sans Son père et sa sœur font partie du collectif d'une trentaine d'avocats qui
avocats assure depuis 25 ans sa défense en Turquie.

18 rue Saint-Yves
75014 Paris, France

+33 (0)6 84 48 97 17

contact@
defensesansfrontiere.org

Pinar Selek a écrit, lorsqu'elle vivait en Turquie, sur le sujet des minorités persécutées arméniennes et kurdes et son approche sociologique l'a conduite à étudier le positionnement de toutes les minorités au sein de la société turque (homosexuels, enfants des rues...).

Arrêtée en juillet 1998 par la police turque qui exige qu'elle donne les noms des Kurdes qu'elle a rencontrés et sur lesquels elle a enquêté, elle sera torturée et incarcérée durant deux ans et demi.

Elle ne livrera jamais les noms.

Elle sera libérée en 2000, et commencera alors pour elle une persécution judiciaire qui dure depuis près de 25 ans et constitue l'une des affaires judiciaires les plus emblématiques de la répression que subissent les intellectuels, journalistes, universitaires, enseignants et avocats dans la Turquie aujourd'hui.

Elle a dû quitter son pays et vit depuis 2011 en France dont elle a obtenu la nationalité en 2017.

Docteur en sciences politiques de l'université de Strasbourg, elle a soutenu sa thèse sur les mouvements contestataires sous la répression.

Elle vit aujourd'hui à Nice et est maître de conférences au département de sociologie à l'université Nice Côte d'Azur.

Elle est aussi écrivaine, et a notamment écrit le livre « *Parce qu'ils sont arméniens* » dans lequel elle explique et met au grand jour le génocide arménien.

- Rappel de la procédure :

En 1998, une explosion a eu lieu au marché des épices d'Istanbul avec un lourd bilan de 4 morts et 121 blessés.

Qualifié d'attentat terroriste cet attentat sera attribué au groupe kurde PKK.

En raison de ses travaux sur les populations kurdes, Pinar Selek est accusée d'avoir participé à cet attentat et accusée de terrorisme.



Puis il sera démontré par les différents experts nommés dans cette affaire que cette explosion était due à l'explosion accidentelle d'une bouteille de gaz.

Après avoir été emprisonnée en raison de ses travaux sur les minorités, le pouvoir a voulu faire de Pinar Selek une terroriste, et elle a été accusée d'avoir participé à « l'attentat du marché des épices ».

Néanmoins, Pinar Selek **sera poursuivie et jugée 4 fois**, en 2006, en 2008, en 2011 et en 2014. accusée d'avoir participé à ce prétendu « attentat du marché des épices » qui n'était en réalité qu'une explosion accidentelle.

A chaque fois, le jugement de condamnation a été infirmé par la Cour d'appel.

Mais à chaque fois, la Cour Suprême a cassé les arrêts de la cour d'appel !

C'est ainsi que depuis 25 ans, Pinar Selek a été jugée 4 fois et acquittée 4 fois pour la même affaire.

Le 6 Janvier 2023, un mandat d'arrêt international avec demande d'arrestation immédiate a été lancé à son encontre, et ce dans le cadre son cinquième procès qui a débuté ce 31 mars 2023 à Istanbul.

4. Déroulé de l'audience

L'audience prévue à 9 heures a été reportée à 14 heures 30 au motif qu'il était nécessaire de trouver une salle assez vaste pour accueillir la délégation.

A notre arrivée sur le parvis du tribunal, la délégation a été immédiatement repoussée, et il a été impossible de déployer plus de quelques minutes la banderole de soutien à Pinar Selek.

défense sans
avocats

18 rue Saint-Yves
75014 Paris, France

+33 (0)6 84 48 97 17

contact@
defensesansfrontiere.org



les forces de l'ordre, armées et porteuses de boucliers imposants, étaient non violentes, mais déterminées à nous faire quitter les lieux.

Arrivés devant la salle d'audience, nous avons constaté une présence policière importante, mais l'entrée dans la salle s'est effectuée sans problème, les avocats en robe, dont nous faisons partie, étant introduits en priorité.

Le président a demandé que les avocats français soient installés sur les bancs de La Défense, et nous a demandé de décliner nos identités, notées dans le procès-verbal d'audience.

Je me suis présentée comme représentante de DSF-AS, ce qui a été noté.

Dans un premier temps, le président a fait un résumé de la procédure.

Puis l'un des avocats de Pinar Selek a énuméré durant près de deux heures les vices de procédure relevés dans cette épopée judiciaire.

Il a insisté sur le fait que celui qui avait accusé Pinar était revenu sur ses accusations dès le premier procès au motif qu'elles lui avaient été extorquées sous la torture.

Son avocat, présent, a fait remarquer qu'il avait été définitivement acquitté à la différence de Pinar SELEK.

Le président a insisté sur la nécessité d'entendre les explications de Pinar SELEK à l'audience. Ce point reste insoluble, car le tribunal refuse la possibilité d'une visio-conférence, et Pinar Selek ne peut se présenter compte tenu du mandat d'arrêt international émis contre elle le 6 janvier dernier.

Le président a renvoyé la balle dans le camp de l'Etat français en expliquant : « Nous avons demandé l'extradition aux autorités françaises, c'est à elles de la faire respecter ».

Enfin le président a souhaité donner la parole aux avocats français qui souhaitaient s'exprimer.

Nous n'étions pas préparés à une telle éventualité qui nous a surpris.

Martin Pradel a exprimé ses espoirs, dans ce procès, de voir Pinar Selek définitivement innocentée et que cesse enfin ce marathon judiciaire.

En tant que représentante de DSF et de ROYA CITOYENNE j'ai tenu à expliquer les raisons de notre présence aux cotés des avocats turcs. J'ai insisté sur le fait que je n'étais pas là pour donner des leçons de démocratie aux magistrats ; que je ne représentais pas la France, mais que nous menions avec nos confrères un combat pour les libertés ; que Pinar Selek incarne la liberté de pensée et que, pour cela, notre présence aux cotés de ses avocats turcs s'impose; qu'enfin les magistrats en France incarnent une résistance démocratique et que ce tribunal turc s'honorerait de déclarer Pinar Selek définitivement innocente.

Les interventions ont été traduites au tribunal.

Alors qu'il aurait pu le faire, **le président n'a pas décidé de condamner Pinar SELEK à cette audience.**

L'audience a été envoyée au **29 SEPTEMBRE 2023.**

5. Après l'audience :

Avant de quitter l'audience, le président est venu nous saluer et nous a posé des questions sur le fonctionnement de la cour de cassation en France. Visiblement il ne comprend pas que notre cour ne juge pas le fond mais juge seulement en droit. D'ailleurs les avocats turcs avec lesquels nous avons abordé ce point ne comprenaient pas non plus.

J'ai posé au président la question de savoir comment un mandat d'arrêt peut trouver son fondement à l'encontre d'une personne acquittée. Il a répondu ne pas être en mesure de répondre à cette question.

Il aurait pu dire que l'annulation du dernier acquittement valait déclaration de culpabilité...



A la sortie de la salle, massés et dans le couloir, de nombreux policiers armés et avec boucliers anti-émeute... cela tranchait étrangement avec l'attitude du président.

La délégation devait tenir une conférence de presse à la sortie sur le parvis mais nous en avons été empêchés comme la veille et avons dû quitter les lieux pour éviter tout problème.

Les avocats français et européens sont attendus à l'audience du 29 septembre prochain.

Fait le 5 avril 2023,

Françoise COTTA
chargée de mission par DSF- AS
Mandatée par l'association *Roya citoyenne*

défense sans frontière
avocats solidaires

18 rue Saint-Yves
75014 Paris, France

+33 (0)6 84 48 97 17

contact@
defensesansfrontiere.org